

# ARIVEM

Association loi 1901  
122 rue Vaillant Couturier – 93130 – Noisy-le-Sec – [arivemromainville@yahoo.fr](mailto:arivemromainville@yahoo.fr)

Le 19 avril 2013

SYCTOM  
A l'attention de M. François DAGNAUD  
35, boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS

## Lettre ouverte

Monsieur Dagnaud.

Comme vous le savez surement, le Tribunal Administratif de Montreuil a annulé l'autorisation d'exploiter dont bénéficiait le projet d'usine de TMB-Méthanisation de Romainville-Bobigny.

Outre la conséquence de cette décision, à savoir **l'annulation du projet actuel et l'impossibilité de mettre en œuvre un projet modifié**, c'est le fond de la décision qui devra retenir toute votre attention : le Tribunal retient six moyens pour annuler l'autorisation préfectorale accordée à la société URBASER. Dans ces six moyens, deux touchent la question de l'insuffisante prise en considération des risques inhérents à ce type d'installations (voir la décision en pièce jointe).

La justice s'est prononcée, dans le sens de la préservation de la santé, de la sécurité publique, et de la préservation de l'environnement.

La teneur de cette décision de justice prouve en outre que ce genre de procédé, produisant du gaz ou simplement du compost, ne peut être mis en œuvre dans un milieu aussi urbanisé, et ce quelles que soient les caractéristiques de l'usine.

**Ce n'est ni envisageable juridiquement, ni tolérable humainement.**

Il faut désormais trouver une véritable solution au problème des déchets.

Et vous n'êtes nullement démunis en la matière : en effet, depuis plusieurs années, les élus, partout en Europe (notamment en Italie et Espagne), ont mis en œuvre des solutions qui fonctionnent, et ce dans des environnements analogues au nôtre, dans des habitats collectifs.

**Il est temps de mettre en œuvre chez nous ces solutions qui fonctionnent ailleurs, et ce dès à présent.**

Outre notre plan d'action, que nous vous renvoyons, nous sollicitons ainsi par la présente un **rendez-vous avec tous les élus du SYCTOM afin de vous présenter notre solution clef en main, applicable avant la fin de l'année.**

La gestion des déchets intelligente ne peut se faire sans un véritable investissement des élus.

Dans l'attente de ce rendez-vous indispensable, nous vous prions d'agréer, Monsieur Dagnaud, l'assurance de notre considération distinguée.



**Le COLLECTIF de l'ARIVEM**  
PANTIN – BOBIGNY – ROMAINVILLE – NOISY LE SEC  
MONTREUIL – LE PRE ST GERVAIS – BAGNOLET – BONDY – AUBERVILLIERS – LES  
LILAS  
PARIS XIX  
**NOTRE SANTE, NOTRE SECURITE,**  
**LA QUALITE DE L'AIR QUE NOUS RESPIRONS SONT DES DROITS FONDAMENTAUX**

p.j :

- Décision du Tribunal Administratif de Montreuil suite à l'audience du 4 avril 2013
- Plan d'action global sur les déchets proposé par l'ARIVEM, applicable dès à présent
- Conférence au parlement Européen et exemple du succès du tri sélectif en Italie, à Milan